



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 juillet 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 4 de l'ordre du jour

**Débat consacré aux questions de coordination :
évaluation des progrès réalisés
au sein du système des Nations Unies,
dans le cadre de conférences d'examen,
en ce qui concerne la promotion de l'application
et du suivi intégrés et coordonnés des résultats
des grandes conférences et réunions au sommet
organisées sous l'égide de l'ONU
dans les domaines économique et social
et les domaines connexes**

Projet de conclusions concertées présenté par le Vice-Président du Conseil

**Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies,
dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion
de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social
et les domaines connexes**

1. Les grands sommets et conférences des Nations Unies organisés au cours des années 90 ont contribué à la mise en place d'un cadre intégré et d'un partenariat mondial pour le développement¹. Les évaluations et examens quinquennaux qui ont eu lieu récemment ont donné l'occasion de réaffirmer les objectifs adoptés d'un commun accord aux grands sommets et conférences des Nations Unies et ont permis d'identifier les obstacles et les problèmes rencontrés, les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter et les importantes mesures pour accélérer l'application de leurs programmes d'action ainsi que les nouveaux défis et questions émergentes.

¹ Voir conclusions concertées 1995/1 du Conseil; le fait que chaque conférence a une unité thématique qui lui est propre et un suivi coordonné suppose que les grandes conférences sont liées entre elles et qu'elles contribuent à l'instauration d'un cadre intégré et d'un partenariat mondial pour le développement.

2. La mise en oeuvre des décisions issues des conférences incombe au premier chef aux gouvernements. Les stratégies de développement durable constituent des mécanismes importants pour regrouper les priorités dans les domaines social, économique et environnemental et aborder ainsi le développement dans une optique intégrée. En formulant ces stratégies, les gouvernements doivent veiller à ce qu'elles comportent des mesures synergiques pour promouvoir la croissance, le développement social et la protection de l'environnement.

3. La coopération internationale est essentielle pour l'application des décisions des conférences. La communauté internationale devrait s'acquitter des engagements pris aux grands sommets et conférences des Nations Unies des années 90 et à leurs conférences d'examen.

4. Le Conseil économique et social réaffirme son engagement à promouvoir dans une optique coordonnée et intégrée le suivi et l'application des grands sommets et conférences des Nations Unies, y compris les bilans quinquennaux, en se fondant sur les orientations figurant dans les conclusions concertées 1995/1 et les résolutions ultérieures sur le suivi coordonné et intégré des conférences.

5. Le Conseil, avec l'appui de ses commissions techniques, continuera de promouvoir une meilleure coordination des activités des commissions techniques. Le Conseil réaffirme son engagement à soutenir l'action de l'Assemblée générale en lui adressant des recommandations concernant les politiques à appliquer en vue d'assurer un suivi efficace, productif et coordonné des grands sommets et conférences des Nations Unies et l'application de leurs résultats².

6. Le Conseil note les progrès accomplis par le système des Nations Unies pour assurer un suivi intégré et coordonné des grands sommets et conférences des Nations Unies et encourage le système à redoubler d'efforts à cet égard.

7. Le Conseil est résolu à faire en sorte que les examens à venir des grands sommets et conférences des Nations Unies soient préparés dans une optique coordonnée et efficace et aboutissent à des progrès considérables dans l'application des objectifs des conférences, en se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience et en tenant compte des résultats des examens précédents. Il importe également de veiller à ne pas tenir un trop grand nombre de ces activités au cours de la même période.

8. Le Conseil est d'avis qu'un certain nombre d'options, parmi lesquelles celles énumérées au paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général³, pourraient être examinées pour assurer un examen efficace et global au niveau intergouvernemental des grands sommets et conférences des Nations Unies. Le Conseil invite ses commissions techniques compétentes⁴ à examiner ces options ainsi que d'autres options éventuelles pour améliorer le bilan des grands sommets et conférences des Nations Unies et de l'informer pour qu'il puisse examiner à sa session de fond de 2001 les

² Ibid.

³ Voir E/2000/57.

⁴ Les commissions techniques du Conseil économique et social chargées du suivi des grandes conférences des Nations Unies sont la Commission du développement durable, la Commission des droits de l'homme, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population et du développement et la Commission des établissements humains. Bien que la Commission des établissements humains soit un comité permanent, la formule collective « commission technique » est utilisée dans l'ensemble des présentes conclusions concertées.

résultats de leurs débats. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la périodicité des conférences d'examen. À cet égard, le Conseil prie le Secrétaire général d'établir un rapport détaillé sur les différentes options, en y présentant notamment une compilation des vues exprimées par ces commissions techniques.

9. En examinant ces options, les commissions techniques devraient également examiner les moyens de faire en sorte qu'elles aient la capacité d'effectuer le suivi de l'application des résultats des conférences. Le Conseil réaffirme que les commissions techniques et d'autres organes intergouvernementaux compétents devraient axer leur attention sur les questions essentielles ayant trait à la conférence dont ils sont chargés d'assurer le suivi, et obtenir des apports d'autres organes compétents sur les questions connexes⁵.

10. Le Conseil continuera de jouer son rôle d'examen des questions intersectorielles communes aux grands sommets et conférences des Nations Unies. Par ailleurs, il continuera de promouvoir un suivi intégré et coordonné des conférences. Il suivra en particulier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au cours des conférences. Il appellera l'attention de l'Assemblée générale sur les obstacles et les problèmes ainsi que les nouveaux défis mis en évidence au cours des bilans, qui empêchent la réalisation des objectifs des conférences.

11. Les commissions techniques et d'autres organes intergouvernementaux devraient, aux stades initiaux, définir l'ordre du jour éventuel et la portée de l'examen de la conférence dont elles sont principalement responsables. En général, ces examens devraient préciser les leçons tirées de l'application des décisions des conférences, les problèmes rencontrés et les moyens de les surmonter ainsi que l'incidence de faits et problèmes nouveaux. Les documents issus des conférences devraient être aussi concrets et concis que possible. Pour favoriser davantage l'échange des données d'expériences nationale et régionale dans les commissions techniques, les donateurs sont encouragés à fournir des ressources financières pour appuyer la participation d'experts additionnels des pays en développement.

12. Les préparatifs régionaux et nationaux sont des éléments essentiels du bilan des conférences. Les commissions régionales devraient être de plus en plus associées à ces bilans. Elles devraient fournir des apports en temps voulu pour qu'ils soient examinés par le Conseil et les commissions techniques. Les États Membres sont encouragés à établir des rapports nationaux sur l'application des décisions des conférences, rapports que les organismes des Nations Unies à leur tour devraient utiliser plus largement au cours des futurs bilans des conférences. Le Conseil réaffirme qu'il importe de disposer en temps voulu de statistiques et d'indicateurs pertinents et précis pour évaluer l'application des décisions des grands conférences et sommets des Nations Unies à tous les niveaux. Dans ce contexte, les indicateurs devraient être élaborés avec la pleine participation de tous les pays et approuvés par les organes intergouvernementaux compétents. Le système des Nations Unies et d'autres donateurs doivent travailler en étroite collaboration afin de mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités nationales des pays en développement dans le domaine des statistiques.

13. Les organismes des Nations Unies sont encouragés à redoubler d'efforts pour éviter de doubler les demandes d'établissement de rapports nationaux et pour échanger les informations obtenues dans les rapports nationaux, ce qui leur permettra de

⁵ Voir conclusions concertées 1995/1 du Conseil, par. 16.

limiter les demandes d'informations adressées aux gouvernements. Le Conseil demande de nouveau aux secrétariats compétents d'établir, dans un effort de collaboration, des formats harmonisés et simplifiés que pourraient utiliser les gouvernements pour préparer des informations sur une question unique ou un ensemble de questions.

14. En préparant les examens, les commissions techniques et régionales et les organismes des Nations Unies sont invités à organiser des réunions techniques.

15. Chaque organe intergouvernemental compétent est encouragé à faire en sorte que tous les autres organismes compétents des Nations Unies, y compris les commissions techniques, les commissions régionales, les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales soient associés dès le départ au processus d'examen afin d'assurer l'examen efficace et détaillé des grands sommets et conférences des Nations Unies.

16. Les institutions spécialisées et les organisations qui ont un mandat dans le domaine sur lequel portent les grands sommets et conférences des Nations Unies sont invitées à faire en sorte que leurs organes directeurs soient largement associés au processus d'examen.

17. Le Conseil prend note des travaux menés au Comité administratif de coordination sur la façon dont le système des Nations Unies peut le mieux faire face aux défis de la mondialisation et oeuvrer à la réalisation de tous les objectifs des conférences. Il invite le Comité et ses organes subsidiaires à porter à l'attention du Conseil, régulièrement et en temps voulu, les questions de coordination et les problèmes communs que pose le suivi des conférences.

18. Le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires devraient poursuivre leurs travaux destinés à élargir la formule d'organisme responsable pour promouvoir le suivi intégré et coordonné des grands sommets et conférences des Nations Unies, notamment grâce à une meilleure utilisation des organismes responsables pour l'établissement de rapports sur les thèmes intersectoriels communs aux conférences à l'intention des commissions techniques du Conseil au cours de leurs processus d'examen⁶. Le Comité est invité à informer le Conseil pour l'examen des faits nouveaux et des progrès accomplis dans ce domaine.

19. Il est particulièrement important d'associer et de faire participer les protagonistes de la société civile à chaque bilan de conférence. Le Conseil prie chaque organe préparatoire d'examiner les moyens d'améliorer sa participation au processus d'examen.

20. Le Conseil recommande que d'autres efforts soient accomplis afin d'intégrer l'application des décisions des conférences aux programmes d'aide aux pays. Il réaffirme que le système de coordonnateurs résidents a un rôle important à jouer s'agissant d'aider les gouvernements et de promouvoir la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment par la mise en place de groupes thématiques sur les thèmes intersectoriels communs aux conférences et l'utilisation intégrale des cadres de programmation fondés sur la collaboration tels que les bilans communs de

⁶ Il convient de rappeler que le modèle de chef de file utilisé pour Action 21 implique la délégation de responsabilités de coordination à une organisation spécifique des Nations Unies qui est chargée de formuler des propositions et de suivre les progrès accomplis dans les secteurs relevant du mandat de l'organisation ou de son domaine de compétence particulier.

pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour soutenir, à la demande des gouvernements, la mise au point de stratégies et plans d'action nationaux pour assurer le suivi intégré et coordonné des conférences. Les rapports nationaux sur le suivi des conférences, lorsqu'ils existent, devraient être utilisés pour déterminer les programmes dans les pays.

21. Le Conseil souligne qu'il importe de mettre en place des capacités nationales pour appliquer les décisions des conférences et réaffirme que, à la demande des gouvernements, le renforcement des capacités nationales devrait constituer un objectif explicite des programmes et projets financés par le système des Nations Unies.

22. Le Conseil encourage la création de partenariats et réseaux entre les gouvernements nationaux, les organisations internationales, la société civile et les organisations du secteur privé pour réaliser les objectifs des conférences.

23. Le Conseil demande à tous les gouvernements de prendre des mesures, aux niveaux national et international, pour promouvoir la mobilisation efficace des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs des grands sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, le Conseil prie instamment les pays donateurs de s'efforcer d'atteindre aussitôt que possible l'objectif qu'ils se sont fixé sur le plan international de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.
